



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

### **Projet de dérogation espèces protégées du projet CALLISTO sur la commune de Kourou**

Le public est informé qu'il sera procédé à une consultation publique sur le Projet de dérogation espèces protégées du projet CALLISTO sur la commune de Kourou porté par le CNES-CSG

La consultation publique se déroulera du **13 juillet au 27 juillet 2023 inclus**.

L'ensemble du dossier est composé des documents suivants :

- Dossier de dérogation espèces protégées
- l'avis du CNPN ;
- la réponse du porteur de projet à l'avis du CNPN et ses annexes ;
- l'avis du service instructeur, non remis en cause par les différents avis émis par les instances consultées

Pendant la durée de la consultation publique, le dossier et les pièces réglementaires sont consultables :


- **via internet** aux adresses suivantes :
  - Site de la préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr)  
(accueil > publication > consultations publiques)
  - Site de la DGTM : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr)  
(accueil > information du public > consultations du public)
- **sur support papier (**CONSULTABLE SUR PLACE ET SUR RDV**)** à  
*Direction Générale des Territoires et de la Mer, Service Paysages, Eau et Biodiversité,  
Unité police de l'eau, située à Pointe Buzaré – Rue Carlos Fineley– 97306 Cayenne*  
La prise de rendez-vous se fera par mail : [dgtm-deaaf-peb@guyane.gouv.fr](mailto:dgtm-deaaf-peb@guyane.gouv.fr)  
ou par téléphone au 0594 21 42 52

**En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le public est invité à faire des observations ou des propositions, selon les modalités suivantes :**

- **par courriel** à l'adresse suivante: [dgtm-deaaf-peb@guyane.gouv.fr](mailto:dgtm-deaaf-peb@guyane.gouv.fr)  
en précisant en objet « Consultation du public projet CALLISTO »

Le directeur général des territoires et de la mer



  
Ivan MARTIN